

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Apparition de la Sainte Vierge.

Nous lisons dans l'Univers :
 Nous avons reçu, du diocèse de Laval, le récit que nous allons reproduire et nous avons cru convenable d'aller examiner ce qui se passe et vérifier lui-même ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces rumeurs, de fondé dans ces rapports.

A peine était-il arrivé que les enfants s'écrièrent :

— Une croix rouge se forme sur la poitrine de la sainte Vierge.

Le bon curé dit à ses paroissiens :
 — Prions mes enfants et disons le chapelet.

A mesure qu'on récitait les Ave Maria, les étoiles se multipliaient sur la robe de Marie : c'était, au dire des enfants, comme une fourmilière de bluettes dorées.

Après le chapelet, on chanta le Magnificat.

Alors il se développe une grande banderole blanche, longue de dix mètres environ et large d'un mètre.

Tout-à-coup une jambe dorée se forma sur la banderole, et à mesure que l'on chantait les airs de la cantique à la Vierge apparaissait l'inscription suivante sur une même ligne :

« Mais priez, mes enfants, Dieu vous en récompensera en peu de temps. »

Puis un point doré gros comme le soleil, et au-dessous :

« Mon fils se laisse toucher. »

Et la ligne se termine par une grande barre rouge.

Pendant le chapelet, on avait fait venir un autre petit enfant de six ans qui a fort bien vu, lui aussi, l'apparition.

Ce qui témoignait irréfutablement de la réalité du prodige, ce sont l'attitude et les gestes d'un enfant de dix-huit mois ; quand la mère le tournait d'un autre côté, il faisait de visibles efforts pour être replacé devant l'éclatante apparition.

Après le Magnificat, on chanta l'Inviolata. Pendant ce temps la sainte Vierge leva un peu les mains et sourit aux enfants.

Ensuite fut entonné le Salve Regina.

Alors Marie rapprocha et réunit ses mains fermées comme pour porter une bannière.

Une croix rouge vint s'y placer. Un Christ plus rouge était couché sur la croix, et à la place de l'inscription ordinaire IXI se trouvaient en lettres longues de dix centimètres : JESUS-CHRIST.

On dit encore plusieurs cantiques et litanies. Alors autour de la statue se forme une auréole bleue qui l'enveloppe entièrement. A la hauteur des pieds et des épaules apparaissent, dans l'auréole même, quatre cierges très-courts ; puis une étoile semble sortir des pieds de la Vierge, allume successivement les deux bougies des pieds, les deux bougies des épaules, et vient se placer sur la couronne.

Enfin la Vierge semble prendre derrière elle un grand voile blanc dont elle se couvre tout entière. On n'aperçoit plus que le haut de la couronne, et tout disparaît.

Assemblée nationale.

Séance du 1^{er} mars 1871.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.
 L'Assemblée est très agitée, très mouvementée ; on remarque que, dans les tribunes la plupart des dames sont en noir.

A midi et demi, le président Grévy arrive. A une heure moins le quart la séance s'ouvre.

fants, mes pupilles seront, eux aussi, aimés et heureux. J'espère en l'avenir.

Saint-Omer, février 18...

J'espère en l'avenir ! oui, mon Dieu ! J'y espère, mais c'est de vous que j'attends !

Ce matin, j'ai reçu de Josephine le billet suivant :

« Chère Octavie,
 « Mon père viendra vous voir aujourd'hui... Il vient vous demander pour Raymond la main de Francine.
 « Pardonnez-moi, hélas ! je m'étais trompée ! J'avais consulté mon cœur et non le sien. »

Je ne sais ce qui se passa en moi, après que j'eus parcouru ce billet, mais longtemps après je me trouvais assise dans un coin de ma chambre, froide, immobile, et il me semblait que je sortais d'un mauvais rêve. C'en était un, en effet. Il faut oublier.

Le son de l'horloge m'avertit que l'heure où M. Thurel pouvait venir approchait ; le sentiment instinctif de la dignité fit ce que la raison n'avait pu faire ; je me levai, j'arrangeai mes cheveux, et je repris un air calme. Véronique vint m'avertir : M. Thurel était au salon.

— Ma chère demoiselle, me dit-il, je viens vous parler d'une affaire qui nous intéresse tous. Voulez-vous que votre famille et la nôtre ne fassent qu'une, en me donnant votre charmante sœur pour mon fils Raymond ?

J'étais prévenue, heureusement ! et si

M. Floquet dépose une protestation contre toute cession éventuelle de territoire.

M. Thiers demande que les populations des territoires dont on propose la cession soient consultées.

Un autre membre dépose une protestation contre toute cession de territoire.

Le président lit une lettre de M. Girard-Pouzol, déclarant que, ne pouvant se résoudre à accepter le traité présenté hier à la Chambre, mais ne voulant pas aller contre le vœu de ses électeurs, il donne sa démission de membre de l'Assemblée pour le Puy-de-Dôme.

Plusieurs voix.— Il n'est pas admis, il n'a donc pas le droit de donner sa démission.

Le général d'Arrelles de Paladines, élu dans la Gironde et dans l'Allier, quo pour l'Allier.

M. V. Lefranc, rapporteur à la parole au nom de la commission de l'Assemblée.

Il expose que, sous le coup d'une profonde émotion, il vient présenter les conclusions unanimement adoptées par la commission, laquelle a reçu chaque jour des négociateurs. communication de la marche des négociations. En même temps, le rapporteur rend hommage au patriotisme déployé par les négociateurs en ces circonstances douloureuses. Deux questions capitales surgissent : 1^o territoire ; 2^o indemnité de guerre.

La commission ne peut donner à la Chambre communication des renseignements qu'elle a reçus des négociateurs.

Ce devoir de discrétion s'impose impérieusement à elle et chacun comprendra sa réserve. La Chambre connaît les préliminaires de la paix et les projets qui lui ont été soumis. Le gouvernement demande à l'Assemblée de le soutenir dans la mesure de ce qui lui est possible. L'armistice prolongé jusqu'au 12 mars peut être dénoncé de droit le 6 mars. Il faut donc se prononcer bientôt si l'on songe à la situation de Paris. Les préliminaires de paix sont connus. Le patriotisme exige que ces préliminaires soient votés tels qu'ils sont.

Relativement à la cession de territoire, quelque douloureuse qu'elle soit, il faut songer aux menaces de l'ennemi qui oublie cruellement le droit des populations.

Tout cela nous brise le cœur. Rappelons-nous aussi les paroles de M. Keller, faisant craindre des pertes territoriales plus grandes que celles que nous subissons aujourd'hui. Il faut reconnaître que tout a été fait pour sauver ce qu'on pouvait de la situation. Si Metz est rendu, Belfort est sauvé. (Protestations et acclamations énergiques. (Plusieurs députés demandent la parole.)

Sans doute nous subissons l'occupation partielle de Paris, mais elle est restreinte et échelonnée, et, d'ailleurs, ces calamités inéluctables sont le résultat de causes dont nous ne sommes pas responsables.

L'honneur de la France est sauf. (Nouvelles protestations.)

D'ailleurs, l'Europe s'émeut, on a cru nous désarmer, nous épuiser. Ce calcul sera déjoué. Pour le présent il s'agit d'arrêter le fléau de l'invasion ; pour l'avenir, la France saura réparer ses pertes présentes, si elle sait profiter de l'expérience du passé, ne plus se jeter dans les résolutions et ne plus se réfugier dans le désespoir. (Mouvements et murmures.)

Une voix.— La haute est pour ceux qui l'ont amenée.

Une autre voix.— Et pour ceux qui ne se sont pas battus.

Le rapporteur.— Cette signature est douloureuse. Voyez si vous pouvez l'éviter et à quel prix ?

Faut-il, dans la situation actuelle, recommencer la lutte, après l'insuccès, et cela, afin de couvrir l'honneur de ceux qui nous ont perdus ou de sauver celui des hommes qui reculent devant leur responsabilité. (Applaudissements.)

Ne serait-ce pas jouer l'honneur de la France elle-même compromis dans cette extrémité de désespoir ? Mais, dira-t-on, nous aurions pu laisser à l'ennemi la latitude de faire ce qu'il voudrait, en nous référant au jugement et à l'équité de l'Europe. Nous avouons que cette idée nous a agités un instant. Mais l'armistice expirait, les forts de Paris étaient menacés en présence de nos armées désorganisées (protestations) : la commission n'a donc pas cru devoir recourir à cet acte de désespoir irréparable qui aurait perdu Paris et la France. Paris et la France auraient été immolés par nous sans avoir été consultés. Vous pouvez ne pas ratifier le traité, vous pouvez renouveau la lutte, mais, si vous refusez, c'est Paris occupé et la France envahie. Dieu sait avec quels désastres ! Nous vous conseillons donc de ne pas vous abandonner au parti du désespoir. Quoi qu'il arrive, la France conservera le droit de maintenir sa mission dans le monde. (Nouvelles protestations ironiques.)

La commission estime que, dans les circonstances présentes, nul ne s'abriterait derrière une abstention qui serait la désertion du devoir et l'abdication de la responsabilité.

La parole est à M. E. Quinet.

M. Quinet a passé sa vie à étudier l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. La paix est-elle le seul refuge qui nous reste ? L'honneur, l'avenir du pays nous commandent le contraire. Plus d'une nation s'est relevée d'une situation pire que la nôtre. Que la France sache qu'elle est rentrée dans la République pour n'en plus sortir ; qu'elle porte encore l'avenir du monde dans l'égide de la République. Jusqu'ici, les conquérants se contentaient de saisir un territoire et de le garder par la force, si ils le pouvaient ; c'est ainsi que la Prusse a fait ses conquêtes.

Jusqu'ici ce n'a été qu'une déprédation, la conquête deviendrait un droit sanctionné par une Assemblée nationale.

La Prusse veut que la France se suicide de ses propres mains par le suffrage universel, et qu'elle devienne en quelque sorte un peuple tributaire de l'Allemagne. (Non ! non !) Faire servir une Assemblée nationale à démembrer une nation, telle est la pensée de la Prusse, la pensée féodale est la toute entière. Voilà le droit nouveau ; la Prusse veut substituer à la haine féodale la haine de race.

L'Alsace et la Lorraine font partie intégrante de la France ; pour Edgard Quinet, il ne sent pas le droit de dire à des compatriotes : Vous êtes des Français aujourd'hui, demain vous serez ce que vous voudrez, Prussiens, Allemands, et cela par mon vote : c'est absurde ! Personne n'a le droit de prononcer de telles paroles : c'est le suffrage universel de la nation détruisant la nation elle-même. Voilà pour le fond de la justice.

Sur quoi se fonde l'Allemagne pour prendre nos provinces françaises ? L'Alsace et la Lorraine ne sont pas de position agressive contre l'Allemagne, c'est évident, et la guerre actuelle l'a démontré. La vérité, la voici : par les traités de 1814 et 1815, les puissances européennes ont pris à la France tout ce qu'elle pouvait lui prendre sans la détruire.

L'Alsace et la Lorraine ne sont pas seulement deux provinces, mais les boulevard de la France ; ôtez-les-lui, la

France est aussitôt convertie de ruines. L'ennemi débouche dans les plaines de la Marne, il est le maître de Paris. Il vent, non pas seulement notre déchéance, mais notre anéantissement. Nous devons donc renouer le traité de paix parce qu'il détruit à la fois le présent et l'avenir de la France. (Le moyen, le moyen ! s'écrient plusieurs voix. D'autres voix : C'est de rejeter le traité de paix.)

M. Ramberger, député de la Moselle, adjure les représentants de la France de refuser le traité de paix. C'est un arrêt de mort qu'on nous propose : il ne sera pas long à dire son avis, car les moments ne sont pas aux longs discours. Un seul homme aurait dû signer un pareil traité : Napoléon III, dont le nom sera éternellement cloué au pilori de l'histoire. [Bravos prolongés dans toutes les parties de l'Assemblée.]

Une profonde agitation règne dans l'Assemblée. Un député seulement proteste, c'est M. Conti : il s'élance à la tribune. L'agitation est extrême. Des vives interpellations se croisent. Des représentants veulent que le premier orateur reprenne la parole. Quelques-uns veulent au contraire que M. Conti soit autorisé à s'expliquer.

Une voix.— Laissez la parole à l'accusé. (Bruit considérable, le président agite sa sonnette.)

M. le président invite l'Assemblée au calme dans des circonstances aussi douloureuses.

M. Bamberger cède la parole à M. Conti, sous réserve de ses droits.

M. Conti essaye de parler.

Nombre de voix.— Plus haut ! plus haut !

M. Conti élève la voix.— Les paroles que je dirai, s'écrie-t-il, ne seront pas du goût de tout le monde ; mais je les prononcerai hardiment et elles retentiront dans le monde. Dans un débat si douloureux, si poignant, ajoute-t-il, je ne m'attendais pas à ce qu'il y eût place à des divagations passionnées, à des allusions blessantes pour un passé auquel se rattache un certain nombre d'entre vous, qui, comme moi, ont prêté serment à l'empire ! (Vive et longue interruption.)

M. Langlois et Rochefort veulent s'élancer à la tribune, mais ils en sont empêchés par leurs amis.

Une voix.— Ne perdons pas de temps à nous occuper de Napoléon, l'Europe nous regarde. (L'agitation se reproduit encore.)

M. Conti croit que l'heure de la paix est venue. Mais à côté d'un tel acte si grave, pourquoi, continue-t-il, m'obligez-vous à défendre nos convictions les plus intimes ?

Plusieurs voix.— Assez ! assez !

M. Conti ne peut plus se faire entendre.

D'autres voix.— Vous avez protesté, cela doit suffire.

Une autre voix.— C'est de l'insolence.

Les interpellations continuent à être des plus vives contre le député de la Corse, qui reste à la tribune, persistant à vouloir parler.

M. Victor Hugo va jusqu'à la tribune et s'y rencontre avec M. Bamberger. Sur quelques mots de M. le président, ils en descendent.

Une voix.— M. Conti n'est pas personnellement en cause. Il n'a pas de mission autre que son mandat de député.

M. Jules Grévy persiste à maintenir la parole à M. Conti pourvu qu'il se renferme dans la question.

D'autres voix.— Consultez l'Assemblée.

Voix diverses.— Les Prussiens sont à Paris pendant qu'on se dispute à la tribune.

M. Grévy maintient la parole à l'orateur s'il se renferme dans le débat. L'agitation est au comble, M. Conti reste à la tribune.

Plusieurs voix.— La déchéance ! la déchéance de Napoléon III !

M. Bethmont.— Je propose de clore l'incident en votant formellement la déchéance de Napoléon III ! (Bravos.)

M. Conti finit par descendre de la tribune. De vives paroles lui sont adressées par quelques-uns de ses collègues.

M. le président déclare la séance suspendue pendant un quart-d'heure. Il est deux heures moins un quart.

La séance est reprise à trois heures un quart. Le président prie l'Assemblée de ne plus se laisser distraire par aucune émotion, quelque légitime qu'elle soit, de l'attitude de calme qui convient à cette grave délibération.

M. Targé a la parole pour une motion d'ordre.

Il donne lecture de la proposition suivante :

« L'Assemblée nationale clot l'incident, et dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, et en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du dénombrement de la France. » (Acclamations unanimes. Applaudissements prolongés.)

M. Gavini s'élance à la tribune. De toutes parts : Aux voix ! aux voix !

M. Gavini prononce des paroles qui se perdent dans le bruit. (Les protestations.)

M. Gavini descend de la tribune ; M. Thiers l'y remplace. (Applaudissements.)

Messieurs, dit-il, j'ai proposé une politique de conciliation et de paix. Tout le monde comprend la réserve que nous nous imposons devant le passé ; mais le jour où le passé se dresse devant le pays, qui voudrait l'oublier, nous devons protester énergiquement. Les princes de l'Europe disent, je les ai entendus, que la France a voulu la guerre, ce n'est pas vrai. C'est vous qui l'avez voulu. [Applaudissements unanimes, énergiques et prolongés.] La vérité se dresse devant vous, c'est votre châtiment d'être ici pour constater l'humiliation et l'épreuve à laquelle vos fautes...

Plusieurs voix.— Dites : vos crimes.

M. Thiers.— Nous ont condamnés. Si l'Assemblée voulait suivre mon conseil, elle vous laisserait la parole. Vous voulez parler des services rendus par l'Empire à la France, je supplie l'Assemblée de vous entendre. Messieurs, rappelons-nous que nous ne sommes pas constituants, mais nous sommes souverains. C'est la première fois, depuis vingt ans, que les élections se sont faites librement en France. Si vous voulez la clôture, vous êtes libres de décider ; sinon, écoutez patiemment ceux qui veulent se justifier, et nous leur répondrons. [Nouveaux applaudissements unanimes et prolongés.]

M. Louis Blanc demande la parole. Plusieurs voix : La clôture !...

Le président dit qu'il lui a été remis une demande de scrutin par division sur la déchéance de l'empire. Il demande si les auteurs de cette proposition persistent.— De toutes parts : non ! non ! Le vote par acclamation !

Le président met la proposition Targé aux voix. Tous les députés se lèvent par un élan unanime et spontané. Des applaudissements éclatent de toutes parts ; à la contre-épreuve 4 ou 5 députés seulement se lèvent. (Nouveaux applaudissements unanimes.)

feuilleton du Courrier du Canada.
 27 MARS, 1871.

LE DROIT D'AINESSE.

[SUITE.]

Depuis que Joséphine m'a dit cette parole tendre mais imprudente, peut-être, je suis plus heureux sans doute, mais beaucoup moins tranquille. J'attends, toujours. Une espèce d'embarras, de timidité, que mon âge ne devrait plus connaître, me gêne nos douces relations. Nos amis sont toujours les mêmes, mais moi je me sens moins expansive et moins libre qu'autrefois. Francine me supplée, son esprit se développe, elle cause, elle est aimable, et je ne vois plus ce qui pourrait manquer à cette chère enfant, pour laquelle j'étais un peu injuste. Elle est surtout gracieuse pour M. Thurel ; il semble qu'elle lui demande l'affection paternelle qu'elle a si bien connue. Seul, M. Raymond est plus silencieux que de coutume, mais la gaieté et la grâce de Francine lui plaissent comme à son père. Qui ne serait charmé par cet enjouement candide ? Si les projets de Joséphine s'accomplissent, mes en-

me convaincre que son fils était aimable et généreux, sa position excellente, et lui, qui me torturait innocemment, le meilleur des hommes.

Je lui promis une réponse positive dans trois jours, et il me quitta en me serrant la main.

Je retournai vers ma chambre, afin de pouvoir réfléchir dans la solitude. Je me cherchais pas à m'attendrir sur moi-même, ni à pleurer sur cette vision évanouie ; j'essayai de regarder en face la réalité : isolement, pauvreté, abandon, et de dire : C'est bien ! que la volonté de Dieu soit faite !

Francine était avec Véronique auprès de mon père ; j'allai l'appeler, et je m'enfermai avec elle dans sa chambre. Elle me regardait étonnée.

— Francine, lui dis-je, M. Raymond te demande en mariage ; que répondrais-tu ?

— Je voudrais, dis-je, consulter Francine, et parler de votre honorable proposition à son tuteur, M. Dupéron.

— Rien de plus juste. Mais j'ose espérer que tous deux acquiesceront à ma demande. Nous ferions le mariage après Pâques ; Francine demeurerait chez moi, mais elle vous verrait tous les jours, vous ne seriez pas séparées.

J'avais beaucoup de peine à soutenir cette conversation ; mais, tout à ses projets et à ses rêves, M. Thurel en faisait les frais. Il me donna des détails sur sa fortune, sur sa famille, sur la position de son fils, il me raconta des traits du caractère de Raymond, enfin il tourna et retourna le poignard, et il acheva de

Toi, aurais-tu hésité ?

— Il ne s'agit pas de moi. Mais pourras-tu l'aimer ?

— Sans doute, sans doute, puisqu'il sera mon mari. Tu n'as pas refusé, j'espère Octavie ?

— Non, lui dis-je, sois tranquille, je n'ai pas refusé, mais j'ai voulu te consulter avant de répondre, et je voudrais bien que tu réfléchies sur les devoirs que tu vas accepter envers cette famille qui t'adopte.

— S'ils m'ont choisie, c'est que je leur conviens mieux que d'autres, paraît-il... Et son regard pesa encore sur moi. Elle a deviné le secret de ce malheureux cœur, et elle en jouit, elle en triomphe !

Mon Dieu, mon Dieu ! tout cela est bien, puisque tout cela me ramène à vous. Vous seul désormais !

Saint-Omer, février 18...

Joséphine est venue me voir seule ; elle a beaucoup pleuré en me disant :

— Combien je m'étais trompée ! il me semblait qu'il ne pouvait aimer que vous dans cette maison... mais la beauté de cette enfant et sa coquetterie lui ont tourné la tête. Faibles têtes que les hommes !

Je l'embrassai et lui dis du fond du cœur :

— Soyez bonne pour Francine.

— Oui, dit-elle ; mais vous seule, Octavie ; êtes ma vraie cœur. Je ne pardonne pas à Raymond cette sottise préférence.

— Chut !

Elle parla d'autre chose, mais je voyais combien pesait sur son cœur le mal involontaire qu'elle m'a fait.

M. Dupéron vint dans l'après-dînée ; je lui communiquai la demande de mariage.

— Je ne puis qu'approuver, dit-il avec feu, famille honorable, belles relations, belle fortune, rien n'y manque ; ma petite pupille est née coiffée... Grande différence d'âge seulement... M. Raymond Thurel est un galant homme et je suis son serviteur de tout mon cœur ; mais, cousin, si j'avais dû choisir ici, ce n'est pas Francine que j'aurais prise !... J'avais son consentement, cela suffisait, et je l'ai fait connaître, ainsi que celui de Francine, à Thurel. J'ai essayé, mais en vain, de faire comprendre à mon père cette grande nouvelle, il ne saisissait pas le sens de mes paroles ; des larmes involontaires me gagnèrent, et il pleura aussi. Seuls, nous sommes à l'unisson dans la maison où règne maintenant la joie ; Edmond est ravi, Francine paraît fière et contente, et M. Thurel et son fils sont au comble du bonheur. Je vois cette joie, mais je n'ai pas assez de générosité pour y prendre une part entière ; d'ailleurs, il y a bien des ombres sur leur avenir, et, en pensant au caractère de Francine, je tremble pour celui qui met en elle sa félicité terrestre.

Mon Dieu ! faites au moins qu'elle l'aime !

MAD. BOURDON.

(à continuer.)

me convaincre que son fils était aimable et généreux, sa position excellente, et lui, qui me torturait innocemment, le meilleur des hommes.

Je lui promis une réponse positive dans trois jours, et il me quitta en me serrant la main.

Je retournai vers ma chambre, afin de pouvoir réfléchir dans la solitude. Je me cherchais pas à m'attendrir sur moi-même, ni à pleurer sur cette vision évanouie ; j'essayai de regarder en face la réalité : isolement, pauvreté, abandon, et de dire : C'est bien ! que la volonté de Dieu soit faite !

Francine était avec Véronique auprès de mon père ; j'allai l'appeler, et je m'enfermai avec elle dans sa chambre. Elle me regardait étonnée.

— Francine, lui dis-je, M. Raymond te demande en mariage ; que répondrais-tu ?

— Je voudrais, dis-je, consulter Francine, et parler de votre honorable proposition à son tuteur, M. Dupéron.

— Rien de plus juste. Mais j'ose espérer que tous deux acquiesceront à ma demande. Nous ferions le mariage après Pâques ; Francine demeurerait chez moi, mais elle vous verrait tous les jours, vous ne seriez pas séparées.

J'avais beaucoup de peine à soutenir cette conversation ; mais, tout à ses projets et à ses rêves, M. Thurel en faisait les frais. Il me donna des détails sur sa fortune, sur sa famille, sur la position de son fils, il me raconta des traits du caractère de Raymond, enfin il tourna et retourna le poignard, et il acheva de

me convaincre que son fils était aimable et généreux, sa position excellente, et lui, qui me torturait innocemment, le meilleur des hommes.

Je lui promis une réponse positive dans trois jours, et il me quitta en me serrant la main.

Je retournai vers ma chambre, afin de pouvoir réfléchir dans la solitude. Je me cherchais pas à m'attendrir sur moi-même, ni à pleurer sur cette vision évanouie ; j'essayai de regarder en face la réalité : isolement, pauvreté, abandon, et de dire : C'est bien ! que la volonté de Dieu soit faite !

Francine était avec Véronique auprès de mon père ; j'allai l'appeler, et je m'enfermai avec elle dans sa chambre. Elle me regardait étonnée.

— Francine, lui dis-je, M. Raymond te demande en mariage ; que répondrais-tu ?

— Je voudrais, dis-je, consulter Francine, et parler de votre honorable proposition à son tuteur, M. Dupéron.

— Rien de plus juste. Mais j'ose espérer que tous deux acquiesceront à ma demande. Nous ferions le mariage après Pâques ; Francine demeurerait chez moi, mais elle vous verrait tous les jours, vous ne seriez pas séparées.

J'avais beaucoup de peine à soutenir cette conversation ; mais, tout à ses projets et à ses rêves, M. Thurel en faisait les frais. Il me donna des détails sur sa fortune, sur sa famille, sur la position de son fils, il me raconta des traits du caractère de Raymond, enfin il tourna et retourna le poignard, et il acheva de

M. Bamberger remercie l'assemblée de la marque de sympathie donnée par elle à l'Alsace; il espère qu'elle rendra justice à l'Alsace. L'orateur n'invocera pas les considérations historiques, il s'en référera uniquement à la question de droit. Nous sommes en République, non en monarchie: or, la République ne peut approuver sans se suicider le projet proposé. D'ailleurs, il s'agit encore du droit international qui est violé. Qui arrêtera cette violation? qui empêchera l'ennemi de demander plus qu'il ne demande aujourd'hui?...

M. Vacherot, au nom de plusieurs républicains qui ont l'intention de voter pour la paix, a déclaré que, dans les circonstances actuelles, la paix seule pouvait sauver la France, et qu'il la voterait en protestant en même temps contre le droit de conquête.

Louis Blanc a parlé contre la ratification des préliminaires de paix; il croyait qu'il était possible de continuer la lutte en substituant une guerre de partisans à la guerre sur une grande échelle. En concluant, il a fait un appel à l'Europe, en déclarant que si l'Europe n'arrêtait pas la Prusse, elle signait son propre arrêt de mort.

Le général Changarnier, avec beaucoup d'émotion, a dit se croire forcé de conseiller la paix.

M. Buffet a lu une déclaration signée par quatre membres du département des Vosges, disant que l'impossibilité de continuer la guerre était une justification suffisante du traité. Tout acte de cession de territoire dans les circonstances actuelles ne conférerait aucun droit pour l'avenir.

M. Thiers s'est encore adressé à la Chambre, priant chaque député de se recueillir et d'accepter avec fermeté la responsabilité de sa décision. "Nous devons, a-t-il dit, avoir le courage de notre malheur. S'il y avait eu une chance de continuer la guerre, je ne serais épargné la peine de signer le traité, mais la nécessité l'exigeait, il était question de sauver l'avenir du pays."

MM. Brunet, Arago et Milière parlent contre la ratification de traité.

On demandait alors la clôture du débat, et, comme il a déjà été annoncé, la ratification des préliminaires du traité de paix est votée par 546 oui, contre 107 non.

Après le vote, M. Keller, au nom des députés de l'Alsace, de la Meuse et de la Moselle, renouvelle la protestation proclamant nulle la cession du territoire, et déclarant se réserver, au nom de tous, le droit de réclamer leur union avec la France, à laquelle ils conserveront toujours une place dans leurs cœurs et à leurs foyers. M. Keller a en outre déclaré que la position qui leur était faite par le vote ne leur permettait plus de conserver leurs sièges dans l'Assemblée où ils ne pouvaient représenter un pays cédé à l'ennemi.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Apparition de la Sainte Vierge. Assemblée Nationale—Séance du 1er mars. FEUILLETON—Le Droit d'Aïnesse.—(A continuer.)

CANADA: QUEBEC, 27 MARS 1871.

Le recensement.

Le temps de prendre le recensement approche puisque, aux termes de la proclamation publiée à cet effet, les travaux devront commencer le trois d'avril ou aussitôt après qu'il sera possible.

Nous nous sommes fait un devoir d'examiner le Manuel du recensement et les autres documents émanés du ministre de l'agriculture sur le sujet. Ce travail préparatoire a été immense et si l'exécution, comme on a tout lieu de l'espérer, répond à ces préparatifs nous aurons un recensement aussi près de la perfection qu'il est possible d'exiger d'opérations aussi vastes, aussi compliquées et aussi difficiles.

Le système adopté, tel qu'expliqué par le Manuel d'Instructions, nous paraît aussi complet que simple et de facile intelligence. De quoi s'agissait-il, en effet? De départir à chacun de ceux qui ont un mot à dire, un acte à poser dans cette grande œuvre, l'Instruction préalable, sans laquelle rien ne s'opère d'une manière satisfaisante dans l'exécution d'une entreprise quelconque. Il fallait que la pensée dirigeante put se répandre du département à ses officiers, de ces officiers aux commissaires des districts de recensement, de ceux-ci aux énumérateurs; il fallait de plus que le public, appelé à fournir les renseignements eût aussi sa part de préparations. On a combiné les deux modes d'instructions pour rendre cette instruction plus parfaite. A l'Instruction écrite,

que le manuel, un tableau-exemple et des circulaires sont destinés à répandre, on a joint l'Instruction orale. Treize officiers ont passé plusieurs semaines au siège du gouvernement pour y faire les études nécessaires et recevoir les explications propres à les faire entrer à fond dans le sujet; les officiers se sont ensuite répandus dans les diverses sections du pays pour conférer avec les commissaires qui, à leur tour, ont dû transmettre le tout aux énumérateurs.

Le public a regu sa part, par la distribution d'un tableau condensé, appelé le tableau des familles, au moyen duquel chaque chef de maison, chaque individu peut se mettre au courant des questions qui seront faites et, en inscrivant même à l'avance les réponses, rendre le travail des énumérateurs comparativement prompt et facile.

C'est le devoir de tout bon citoyen de répondre à l'appel qui lui est ainsi fait, et c'est le devoir particulier des personnes instruites d'aider ceux qui n'ont pas reçu l'avantage de l'Instruction, à un degré suffisant, dans la préparation de leurs réponses.

Il importe de ne rien omettre dans les renseignements qui nous sont demandés. Il ne faut pas oublier que les grands chiffres se composent de faibles unités et que des quantités, en apparence insignifiantes pour chacun, finissent par constituer dans leur addition des quantités considérables. Il faut être vrai dans ses réponses; mais, en se rappelant qu'on aurait moralement tort d'exagérer, il ne faut pas oublier qu'on aurait également tort de s'amoindrir: à cette manie un peu trop répandue dans les habitudes publiques de notre population, on ne gagne rien dans l'ordre qui nous occupent en ce moment.

Dans l'étude (c'est véritablement une étude) que chacun fera du tableau des familles pour y noter ses réponses qu'on ait bien soin de suivre, colonne par colonne, toutes les questions que comportent, l'un après l'autre, les neuf tableaux de dénombrement.

Le tableau n° 1 doit constater, non par nom, la population, et on devra avoir grand soin d'inclure tous les membres vivants de la famille, de tous âges, y compris les serviteurs de la maison et les membres absents, quelles que soient la distance où il se trouve, la longueur et la cause de leur absence, pourvu que leur intention soit de revenir.

Le n° 2 doit constater les morts arrivés dans la famille, du 3 avril 1870 au 2 avril 1871, avec les détails demandés. Le n° 3 est destiné à constater l'étendue complète de la propriété foncière des institutions et des individus, et les quantités d'articles de propriété mobilière qui y sont indiqués.

A propos de ce n° 3 et de la section du n° 8 qui a trait à la propriété flottante des navires, nous conseillerions à ceux qui n'auraient pu se procurer d'amples explications préalables, l'être bien particuliers lors de la visite de l'énumérateur et de se faire expliquer toute la portée des questions; car ces renseignements sont d'une importance de première valeur dans l'ordre matériel. Au reste, il est du devoir pour les énumérateurs de ne se point contenter de reproduire les notes des personnes, mais de procéder, tableau par tableau et colonne par colonne, et de poser eux-mêmes chaque question en l'accompagnant des explications requises.

Le n° 4 a trait à la propriété foncière occupée et exploitée, et aux produits de la terre. Par occupant on entend l'état de celui qui habite, fait valoir, qui cultive, en un mot; qu'il soit propriétaire, fermier ou à gages, cela n'y fait rien.

Le n° 5 est destiné à constater le nombre des animaux domestiques, les quantités de leurs produits et les quantités d'étoffes et tissus fabriqués à la maison, à constater, en même temps les produits de la chasse des animaux à fourrures.

Le n° 6 a trait aux établissements industriels. Il faut bien remarquer ici que par établissement industriel on entend les boutiques des ouvriers, forgerons, menuisiers, tailleurs, cordonniers, etc., etc., les petits et grands moulins à scie, les tanneries, les fours à chaux, etc., etc., tout aussi bien que les grandes usines et manufactures. En un mot, de même que d'autres tableaux sont destinés à faire connaître la production agricole et l'extraction de la matière brute, de même le tableau n° 6 est destiné à faire connaître toutes les industries, qui transforment la matière à l'objet d'usage ou de consommation.

Le n° 7 est destiné à constater les produits des bois et forêts, tels qu'ils sortent de la forêt, ainsi que cela est expliqué par les entêtes. Les bois de chauffage sont compris dans ces produits.

Le n° 8 a trait à la navigation et aux pêcheries.

Le n° 9 devra constater les quantités de matière brute extraite des mines et aussi des carrières.

Quand on jette un coup d'œil tout simplement furtif sur cette masse de renseignements demandés, on se surprend à croire, tout d'abord, que le sujet est tellement hérissé de détails et de difficultés que jamais on ne pourra se les rendre tous familiers; mais quand, poussant plus loin l'étude, on a le courage d'examiner le tout, colonne par colonne, on arrive bientôt à comprendre qu'en ceci comme en tout il n'y a que le premier pas qui coûte et on finit par prendre un grand intérêt et un véritable plaisir à cette enquête d'une si haute importance.

Avant de terminer notre appel au bon vouloir et au zèle de notre population dans la coopération qu'elle doit donner à ce travail du recensement général de 1871, nous croyons devoir reproduire une des remarques que nous trouvons répétées plusieurs fois dans le Manuel et pour cause de première importance.

Nous citons: "Les quantités produites doivent être inscrites au grand total, comprenant les quantités consommées à la maison, tout aussi bien que les quantités vendues, exportées, ou encore en grenier (Manuel, page 22)".

On ne doit, bien entendu, faire rapport que des articles qu'on a produits et non de ceux achetés des autres. Le cultivateur fait rapport de tant de minots de blé; le meunier fait rapport de la transformation de ce blé en farine, le boulanger de sa confection en pain; mais le marchand qui a acheté la farine et le consommateur qui a acheté le pain n'ont rien à dire sur ces quantités.

Les officiers, commissaires et énumérateurs du présent recensement voient peser sur eux une très grande responsabilité; mais nous tenons pour assuré qu'ils accompliront leurs devoirs et qu'ils les accompliront fidèlement et avec zèle, mettant bien au-dessus de la récompense matérielle qui leur est déparée, le témoignage qu'ils pourront se rendre à eux-mêmes de n'avoir épargné ni temps ni peines dans l'accomplissement d'une grande mission. Il faut prendre tout le temps nécessaire. On a eu la sagesse, au département, de mettre de côté ces règles qui ont terminé ou mal un travail à jour dit. Cette fois, point de jour fixé à cet effet: on s'est dit: la chose importante n'est point d'en finir au plus vite, mais de bien faire.

Ainsi donc, que les commissaires et les énumérateurs mettent à leur travail tout le soin et tout l'esprit de recherche que comportent leurs fonctions et que nous tous, qui formons le public, leur prêtions cordialement notre concours et, au besoin, notre aide; que les renseignements soient donnés avec bonne foi et qu'ils soient complets.

Bulletin Parlementaire.

C'est presque une séance orageuse que les Communes ont eu vendredi. De temps à autre, les Communes prennent comme cela toute une séance pour vider les différends personnels et c'est bien à cet exercice qu'elles ont assisté vendredi.

Cette fois, encore, le champ de bataille était un des angles du pré accidenté du budget. Pendant trois ou quatre heures, on s'est écharpé là avec un acharnement qui nous rappelle un temps qui est déjà loin de nous. Se sont trouvés foudroyés dans la mêlée, M. Jones, député néo-écossais posant pour le foudre de guerre, Sir Francis Hincks, M. Holton, M. Topper, M. Savary, M. McKenzie, M. Tilley, et le col. Gray. Un innocent item destiné à couvrir les frais de constructions publiques à Halifax a été la cause de ce brouhaha qui ne s'est terminé qu'à l'épuisement d'une longue série de démentis.

Pour peu que les Communes continuent à se permettre ces débâches sans profits aucuns, elles arriveront à se faire la réputation de l'ancienne législature du Canada-Uni.

A la fin de la séance, qui n'a été close qu'après minuit, Sir George Etienne Cartier a prévenu la Chambre que le projet de loi fixant la date et les conditions de l'entrée de la Colombie anglaise dans la confédération, serait soumis demain. Quelques incidents, qui se sont produits dans le cours des dernières séances, semblent présager que les débats qui vont avoir lieu sur cette mesure auront un caractère plus sérieux qu'on ne s'y attendait.

Nous apprenons de source certaine que G. Dechesne, écuyer, avocat de cette ville, se présentera dans Québec-Centre aux prochaines élections.

Aurons-nous l'Exposition provinciale?

Cette question se présente en ce moment à tous les esprits qui songent aux intérêts du Québec, qui s'occupent tant soit peu de progrès, de l'amélioration de notre ville que tout le monde est tenté de qualifier de rétrogradation. Pour nous, nous croyons que la chose aura lieu. Si les citoyens montrent un peu de bonne volonté et se décident à délier les cordons de leur bourse. La corporation a noblement fait son devoir, elle a voté \$4,000. La Société d'Agriculture de Québec, dont on feint d'ignorer les services, a demandé et obtenu du Conseil d'Agriculture, \$1000, de sorte qu'il ne reste que 1000 autres piastres à souscrire pour couvrir les frais que cette exhibition entraînera. C'est cette somme qu'il s'agit de trouver, et nous croyons pouvoir assurer d'avance que les citoyens seront assez généreux pour contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à une œuvre dont Québec retirera non-seulement la plus grande part de mérite mais, disons-le, de profit. Des comités ont été nommés pour recueillir les souscriptions de chaque quartier.

Vendredi, MM. Rhéaume M. P. P. Chambers, J. A. Maillon, J. Lemecur, N. Germain, Chs. St. Michel, S. Peters, J. Lane et Alfred Venner, membres du comité pour les quartiers St. Roch et Jacques-Cartier, se sont réunis au bureau de leur Président J. B. Renaud, Eer. et se sont partagé les rues à parcourir. On fera souscrire cette semaine et nous croyons que ceux qui se mettent à la tête du mouvement ne perdront point leur temps et qu'on s'inscrira libéralement.

BULLETIN RELIGIEUX.

Samedi soir, jour de l'Annonciation, la population catholique du faubourg St. Jean assistait en foule à la belle et touchante cérémonie de l'Archiconfrérie. Mgr. l'Archevêque avait bien voulu y présider et adresser, pour la première fois depuis son élévation au trône archiepiscopal, la parole dans cette église. Rien de plus consolant que de voir les fidèles accourir, vers la fin du jour, aux pieds de Marie-Immaculée, pour exhiler leurs prières. Le recueillement était visible sur tous les fronts pieusement inclinés, et l'on respirait dans l'enceinte sacrée comme un parfum de piété et de foi. Le sermon sur le mystère du jour a été traité avec une grande lucidité d'idée et d'expressions et écouté avec une religieuse attention.

La partie musicale a été fort bien exécutée par les membres de l'Union Musicale. Le cantique d'entrée, "Où je le crois," était beau de vigueur et d'ensemble. Mlle. Robitaille qui possède une voix très douce et harmonieuse a délicieusement chanté le solo.

Après le sermon, le chœur Vers le Ciel, l'Adoro te Supplex et le Tantum Ergo ont été enlevés avec une force, une suavité d'expression dignes de la grande musique religieuse. On reconnaissait de suite des musiciens depuis longtemps rompus aux luttes musicales.

Au salut, Monseigneur était assisté de M. le grand-vicaire Hamel, comme diacre, et M. l'abbé B. Paquet, comme sous-diacre.

Mgr. Taschereau, a conféré ce matin le sacrement de Confirmation, à huit jeunes personnes, dans la chapelle du Bon-Pasteur.

Ce matin, M. A. Papineau a dit sa première messe à la chapelle du Séminaire. Il était assisté de M. l'abbé C. Légaré.

Ordinations.

Mgr. l'Archevêque a fait ses premières ordinations, avant-hier, dans son église cathédrale. Les messieurs dont les noms suivent ont été ordonnés:

Samedi, le 25 du présent, fête de l'Annonciation:

Diacres:—M. Louis-Joseph-Edouard Lauriant.

Sous-Diacres:—MM. Louis-Philippe Martin dit Beaulieu, James-Patrick Sexton, Dario-Mathias Lemieux, Joseph-Clovis Kenner dit Laflamme, et Charles-Zacharie-Allyre-Léobon Collet.

Et Dimanche, le 26:

Prêtres:—MM. André-Joseph-Adrien Papineau, et Louis-Joseph-Edouard Lauriant.

Diacres:—MM. Louis-Philippe Martin dit Beaulieu, James-Patrick Sexton, Dario-Mathias Lemieux, Joseph-Clovis Kenner dit Laflamme, et Charles-Zacharie-Allyre-Léobon Collet.

Tous sont du diocèse. M. A. Papineau est nommé professeur du Séminaire, et M. Lauriant va temporairement vicaire à l'Islet.

Une galerie de photographie.

Nous avons eu, jeudi, la bonne fortune de visiter pour la première fois l'atelier photographique de M. L. P. Vallée, artiste de cette ville. Plusieurs de nos photographes sont excellents artistes, plusieurs réussissent bien, mais, il est une chose à laquelle nous ne nous sommes jamais fait: c'est que lorsqu'ils ont décidé que votre portrait était bon ou excellent, il fallait se le persuader à soi-même, quand même, ou bien l'on finissait bien la moitié des photographies et le reste était trop blanc ou trop sombre. Nous avons nous-mêmes, étant en voyage, fait demander des copies d'un très bon négatif, pris dans un de nos meilleurs ateliers photographiques, on nous envoya des mulâtres, de la plus noire espèce, quoique nous soyons aussi blond qu'un enfant de la Germanie. Cher. M. Vallée, rien de toutes ces petites tracasseries, on pose deux, trois, quatre fois si l'on n'est pas satisfait. On s'efforce, avant tout, de contenter tous les goûts et l'on s'exécute de bonne grâce, tout en ne sacrifiant jamais l'art au caprice ignorant.

M. L. P. Vallée prend des portraits de toutes grandeurs: portraits en pieds, vignettes et surtout il rivalise avec succès avec les meilleurs artistes dans le genre Rombrandt, dont la lumière est très difficile à distribuer. On nous a montré plusieurs figures certainement remarquables par les jeux d'ombre et de lumière. Ses vues et paysages méritent une mention toute spéciale.

Une rue de Québec et du port est sans crédit ce que nous avons de mieux en ce genre. J'allais oublier une chose qui m'a singulièrement frappé. Ce sont des vues pour stéréoscopie, tirées de la ville de Québec et de ses environs. Lorsqu'on regarde avec cet instrument, tout devient vivant, on reconnaît au parfait nos rues, nos campagnes, nos monuments. Bien plus on peut reconnaître ses amis et amis qui font leur marché sur la place de la Haute-Ville. Pourquoi ne pas se procurer ces cartes qu'on peut avoir à meilleur marché que des vues étrangères qui doivent moins nous intéresser?

On lit dans le Nouveau-Monde de vendredi:

M. Fabre n'a pas été accueilli hier soir avec l'enthousiasme qu'il avait droit d'attendre après les télégrammes et les appels pressants que les annexionnistes lui avaient faits, et les articles, entretiens, circulaires et affiches dont le Pays avait couvert ses pages et les murs de la clôture de la ville.

Cent cinquante à deux cents personnes au plus étaient réunies dans la salle du Mechanics Hall, au nombre desquelles se trouvaient une dizaine de dames.

Personne ne se trouvait sur la plateforme avec M. Fabre pour le présenter au public, et il s'est trouvé dans un isolement complet.

Il doit regretter aujourd'hui d'être venu de si loin pour si peu de chose.

Nouvelles de Manitoba.

(A Monsieur le Rédacteur du Courrier.) Pembina, 28 février.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends par des voyageurs qui arrivent du Fort Garry que les affaires politiques ne sont pas couleur de rose dans la province de Manitoba: je m'y attendais et je ne suis que médiocrement surpris. Avec les éléments qui se trouvent dans le pays je serais même fort étonné si jamais le gouvernement réussissait à y faire régner l'ordre et la paix. Malgré l'eau qu'on s'efforce de jeter sur le feu je suis persuadé qu'avant longtemps l'incendie éclatera.

Si j'en crois ce qu'on me rapporte (et j'ai raison de le croire) le gouvernement canadien se verra bientôt sur les bras des questions dont la solution sera pour le moins aussi embarrassante que celles de l'an dernier.

Le peuple de la Rivière Rouge, soyez-en persuadé, ne souffrira pas longtemps un état de chose comme celui qui existe en ce moment. Non, Monsieur le Rédacteur, ce n'est pas après avoir combattu si longtemps pour obtenir ses droits qu'il souffrira de se voir sitôt écrasé par une misérable clique d'aventuriers, qui ne semblent venus dans ce pays que pour y jeter le désordre et insulter tout ce qu'il y a de respectable et d'honnête.

Il paraît que le parti de la canaille est le seul aujourd'hui qui a droit d'ouvrir la bouche, à Winnipeg et que quiconque ose dire un mot de blâme, soit de vive voix, soit dans les journaux contre ce parti, n'a plus qu'à faire son testament et à se préparer à la mort. Ce n'est ni plus ni moins qu'un 92 dans Manitoba, et l'auteur, (ou les auteurs) de ce régime de la terreur, ce sont Messieurs les soldats d'Ontario, avec le fameux Schultz pour chef. Au nom de la loyauté et pour l'honneur du drapeau britannique ces misérables ont, depuis, quatre mois, fait plus de mauvais coups à la Rivière Rouge qu'il ne s'en était fait dans l'espace d'un siècle auparavant.

Comme je suis à distance d'eux et que je n'ai pas à redouter leurs mauvais traitements je me donnerai le plaisir de vous écrire les détails que m'apportent sur leur compte, ces voyageurs qui arrivent du Fort Garry et je prie tous les autres journaux de les reproduire afin qu'ils soient connus dans tout le Canada. Monsieur Schultz dans sa feuille de chou a pris soin de raconter tous les faits, assez dénaturés, pour qu'on n'y puisse voir partout que du bleu de la Prusse, ma correspondance pourra lui servir de commentaire.

Samedi le 18 février, un soldat du 1er Bataillon était en prison; je ne sais pas si c'était pour une bonne action ou pour une mauvaise, (Schultz nous le dira), mais le fait est qu'il y était et son procès devait avoir lieu trois jours après. Ceux qui l'avaient enfermé là avaient le droit de l'y enfermer.

Vers 6 heures du soir, 100 à 150 soldats sortirent du Fort et se rendirent à la ville avec la détermination prise de délivrer leur camarade. Il paraît qu'en passant chez Schultz ils lui firent l'honneur de lui hurler trois cheers. Le major Whentright qui se trouvait à la ville en ce moment vint trouver cette bande de loyaux pour les ramener à l'ordre, mais ce fut en vain, il eut beau les menacer de son revolver ils ne firent aucun cas de lui. Un vieux bout-de-feu nommé Mulle-

gan, loyal jusqu'au fond, leur cria à tue-tête: ne l'écoutez pas, marchez en avant: délivrez le saisi deux haches et des bâtons s'élançant vers moment d'opposer à eux, mais ils le reculerent comme on reculerait un chien et se mirent à frapper sur la porte qui cédait sous leurs coups. Ils enlevèrent le prisonnier et le portèrent en triomphe au Fort. Le colonel Gervis essaya de pénétrer dans les casernes pour donner des ordres, mais il fut sifflé et envoyé au diable.

Un soldat profita de ce moment d'excitation pour décharger sa carabine sur un officier: la balle frappa un soldat et lui traversa la poitrine de part en part. Le docteur Schultz en racontant ce fait, dit qu'une balle partit mystérieusement et frappa un soldat. Oui! des mystères comme ceux-là ne sont pas difficiles à comprendre.

Maintenant, M. le Rédacteur, je vous demande ce qu'on peut attendre de la part des gens qui méprisent à ce point l'autorité, la discipline, et les lois. Croyez-vous qu'on puisse établir quelque chose de solide sur de semblables bases.

Ces volontaires envoyés à la Rivière Rouge dans le but de pacifier et rétablir l'autorité dont là un bel exemple de la soumission à l'autorité légitime. Quel scandale pour le peuple!

Je ne vous en dis pas d'avantage. Que les choses tournent en noir ou en blanc, je n'en souffrirai rien, mais j'aurais un avis à donner au gouvernement canadien, je lui conseillerais d'envoyer ses volontaires en Prusse, et Schultz en Sibérie.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le télégraphe transatlantique.)

Londres, 24 mars.

Une dépêche spéciale de Versailles au Times de Londres, dit que les Montmaristes ont arrêté un train en route avec des prisonniers pour Versailles. Les prisonniers du 106 régiment de ligne ont résisté à tous les efforts que l'on a fait pour les engager à se joindre aux insurgés, et à leur arrivée à Versailles, ils ont été reçus avec enthousiasme par les autorités du peuple et les troupes et leurs officiers ont été portés en triomphe. Le Comité des Insurgés a arrêté un de ses propres officiers, nommé Lullier.

Le ministre de l'Intérieur a donné avis aux gardes Nationaux de Rouen de se préparer à défendre le gouvernement contre l'insurrection.

Le gén. Schlotter, commandant Prussien à Saint Denis, a envoyé une dépêche au commandant de Paris, annonçant que les Allemands occupant les forts sur les côtés nord et nord-est de la ville conservent une attitude amicale tant qu'il n'y aura pas d'hostilité; mais si les conditions des préliminaires de la paix sont écartées, Paris sera traité comme ennemi.

Le délégué du ministre des Affaires Étrangères a répondu que les actes révolutionnaires à Paris ne regardent que les affaires municipales et ne peuvent en aucun sens être regardés comme des attaques envers l'Allemagne. Le délégué ajoute qu'il n'a pas juridiction et ne peut discuter les matières qui touchent aux préliminaires de la paix votés par l'Assemblée à Bordeaux.

Le journal officiel des insurgés menace tous les écrivains de la presse qui attaquent le Comité Central d'être amenés pour procès devant ce corps.

Le même journal annonce que tous les employés ne détournent pas à leur poste avant le 25 mars seront déchargés.

Le Journal des Débats contient un vigoureux article, portant la signature de Lemoine et attaquant le gouvernement National pour son apathie envers l'insurrection.

L'Amiral Soisset était présent avec les amis de son ordre à la place de Vendôme, Mercredi; c'est par hasard qu'il n'a pas été atteint par le feu des insurgés nationaux.

Le Journal des Débats dit que dans l'entrevue de mercredi soir, plusieurs des insurgés ont fait feu l'un sur l'autre, et que plusieurs d'entre eux ont été blessés. Henri Pannet, rédacteur d'un des journaux, a reçu une balle dans le côté et on désespère de sa vie.

Les Gardes Nationaux en corps ont refusé d'incorporer les soldats réguliers à Paris dans leurs rangs. Le gouvernement de Versailles à l'intention de faire appel aux Gardes Nationales et Mobiles des Départements pour le maintien de l'ordre.

Un des députés de Paris qui a eu des pourparlers avec les insurgés de l'Hôtel-de-Ville, dit que le Comité des insurgés perd de son autorité sur ses propres partisans.

Le Gén. Leflo, qui a offert sa démission comme ministre de la guerre, l'a retirée. Les Gardes Nationaux occupent maintenant les places entre la rue Richelieu, le Boulevard et la rue Montmartre, la rue des Halles, la rue de Pont Neuf, la rue St. Germain aux Errois et la rue de Rivoli.

La mairie du 1er arrondissement est défendue pour deux canons. Les insurgés ont occupé la Mairie de l'arrondissement du Panthéon. Ils ont séduit les élèves de l'école Polytechnique ont obtenu un congé et ont joint les Gardes Nationaux à la place de la Bourse, où il y a une force nombreuse; on s'attend à une attaque des insurgés.

L'Echo du Nord publie une lettre de M. Chevreux à Thiers, niant que Rouher soit responsable des troubles à Paris.

Un avis officiel est donné que les Allemands revenant en France doivent avoir leurs passeports sinon ils seront arrêtés sur la frontière. La raison est que les autorités Françaises ne peuvent pas donner une protection efficace aux sujets allemands en France.

Versailles, 24 mars.

L'Assemblée nationale aujourd'hui, le gouvernement a proposé une loi pour l'organisation des volontaires et l'a fait adopter. D'après ses termes, tout département à Versailles doit fournir un bataillon de volontaires pour le support du gouvernement.

Une proposition pour la nomination d'un Comité de 15 membres de l'Assemblée pour aller à Paris aider à la restauration de l'ordre, a été favorablement considérée.

Plusieurs des maires des arrondissements de Paris, poussés pour leur sûreté à fuir de la ville, ont été invités à prendre des sièges dans l'Assemblée. Comme ils entraient dans la salle ils furent fort applaudis des députés de la gauche, tandis que la droite protestait. Une scène de tumulte s'ensuivit et dura jusqu'à l'ajournement.

Paris, 24 mars. La garde civique de Versailles s'est emparé

du télégraphe dans les voisinages de cette ville et le service avec l'Espagne est arrêté.

Le Comité de secours de cette ville a reçu une volumineuse correspondance de France, détaillant les souffrances du peuple pendant la guerre et les épreuves qu'il a eues à subir.

Le journal officiel du Comité dit qu'il a décidé l'occupation de toutes les mairies des arrondissements et que les insurgés seront arrêtés.

Le procès du Député Clémenceau a été ordonné par le Comité ainsi que celui de quelques uns des journalistes insurgés.

Monetti Garibaldi a été nommé commandant en chef des insurgés.

Les journaux qui supportent le gouvernement demandent l'emploi d'une force contre l'insurrection; un corps de mitrailleurs est rassemblée à la cause de l'ordre.

Les patrouilles d'insurgés ont été arrêtées par ordre des Nationaux, mais il n'y a pas eu de lutte.

Les Montmartistes et les Garibaldiens avec 2 canons ont envahi la Place de la Bourse, à 5 heures, vendredi, dans l'après-midi, et fait une charge sur les canons aux mains des Nationaux fidèles et demandé leur reddition: ils ont reçu un refus.

Londres, 25 mars. La Commune a été établie à Marseille, où, dit-on, le Maire et les Préfets ont été faits prisonniers.

Paris, 24 mars. La ville est encore très excitée.

Une scène violente a eu lieu à une réunion du Comité Central, Un membre du Comité du général Lullier, le commandant de la Garde Nationale, Lullier s'emporta et langa une chaise à la tête de son collègue.

Dans le premier arrondissement, le Maire actuel et son assistant se présentent candidats pour l'élection. Il est probable que d'autres arrondissements feront de semblables nominations.

Il n'y a pas eu signe de troubles ce soir. Les boutiques sont ouvertes et les omnibus circulent.

Les gardes nationaux insurgés ont évacué la Place de la Bourse et la Place St. Germain aux Eriols. Le peuple commence à avoir confiance.

Paris, 25 mars, soir. Le journal officiel du Comité Central n'a pas paru aujourd'hui.

Le Comité Républicain Central a mis en liberté les Gén. Chansey et Langereux.

Souscriptions des paroisses de l'Archidiocèse en faveur de la France.

Table with 2 columns: Name of parish and amount. Includes Saint-Lazare, Ange-Gardien, Malbaie, etc.

NAISSANCE. Le 25 du courant, Madame L. P. Vohl, une fille.

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST. LAURENT. SOUMISSIONS POUR

Beuf, Mouton, Veau, Langues, Jambons, Saucisses et Glace.

ENCORE UN CANDIDAT.—Nous apprenons que M. François Michaud du Village de Kamouraska se présente pour la chambre locale en opposition à M. Michel Lelbel, pour la représentation de ce Comité.

Houblon ! Houblon ! ! 6752 LIVRES DE HOUBLON de la dernière récolte à vendre à BAS PRIX et à la commodité de l'acheteur, pour clore une consignation par

AVIS AU CLERGÉ. 1000 PORTRAITS DU CLERGÉ des ateliers de la maison LIVERNOIS & BENVENUE.

A VENDRE. LARD MESS, Thin Mess, Prime Mess, Prime et Extra Prime.

Jambons ! Jambons ! ! 300 JAMBONS préparés expressément pour le marché de Pâques.

JARDINS, VERGERS ET BOGAGES. GRAINES INFALLIBLES de Jardins, de Fleurs, et de Champs, de toutes Variétés.

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANIQUES MONTREAL 1870 Hiver 1871.

BEAUX-ARTS. Le soussigné se charge de faire des PORTRAITS d'après de bonnes Photographies.

LE BIJOU. L'Émoulin à coudre "Bijou" est la plus précieuse découverte du jour.

AVIS AUX CULTIVATEURS ET JARDINIERS. GRAINES FRAICHES ! GRAINES FRAICHES ! !

AVIS. L'Émoulin à coudre pour les Moulins à Tricoter. MADEMOISELLE ELIZA FRAISE.

TERRE à vendre. TERRE A VENDRE dans la Paroisse du Cap-Santé.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. PARTIR d'aujourd'hui, le vapeur ARTIC, fera ses voyages comme suit, jusqu'à nouvel avis.

6752 LIVRES DE HOUBLON de la dernière récolte à vendre à BAS PRIX et à la commodité de l'acheteur, pour clore une consignation par

AVIS AU CLERGÉ. 1000 PORTRAITS DU CLERGÉ des ateliers de la maison LIVERNOIS & BENVENUE.

A VENDRE. LARD MESS, Thin Mess, Prime Mess, Prime et Extra Prime.

Jambons ! Jambons ! ! 300 JAMBONS préparés expressément pour le marché de Pâques.

JARDINS, VERGERS ET BOGAGES. GRAINES INFALLIBLES de Jardins, de Fleurs, et de Champs, de toutes Variétés.

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANIQUES MONTREAL 1870 Hiver 1871.

BEAUX-ARTS. Le soussigné se charge de faire des PORTRAITS d'après de bonnes Photographies.

LE BIJOU. L'Émoulin à coudre "Bijou" est la plus précieuse découverte du jour.

AVIS AUX CULTIVATEURS ET JARDINIERS. GRAINES FRAICHES ! GRAINES FRAICHES ! !

AVIS. L'Émoulin à coudre pour les Moulins à Tricoter. MADEMOISELLE ELIZA FRAISE.

TERRE à vendre. TERRE A VENDRE dans la Paroisse du Cap-Santé.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. PARTIR d'aujourd'hui, le vapeur ARTIC, fera ses voyages comme suit, jusqu'à nouvel avis.



NOUS venons de recevoir par les derniers steamers arrivés à Portland, un choix très varié de Nouveaux tissus de Laine, (Tweeds), Nouvelles étoffes pour Habits et Pantalons.

NOUVELLES ÉTOFFES à ROBES, SOIES. NOUS VENONS DE RECEVOIR: Nouvelles étoffes cordées (Repp), Nouvelles étoffes satinées.

Soumissions demandées. D'ICI au 15 AVRIL PROCHAIN, on recevra au Presbytère de St. Raymond, Comté de Portneuf, des Soumissions pour les travaux intérieurs de L'ÉGLISE et de la SACRISTIE.

Acte concernant la faillite 1869. PROVINCE DE QUÉBEC, Cour Supérieure. Dans l'affaire de

Acte concernant la faillite 1869. CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, Cour Supérieure. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de GEORGE GUAY et CHARLES NAPOLÉON ROBITAILLE

PIANOS. S. SICHEL & CIE. Agents pour les célèbres Piano-Forte de STEINWAY & SONS, CHICKERING & FELS, HAINES & FRÈRES.

A LOUER. Hangar dans la rue St. Paul. Le hangar maintenant occupé par M. JAS. BISSET, comme magasin de papeterie et également propre pour le commerce de grocerie et de provisions.

ATTENTION. Immense Réduction !!! Le soussigné ayant acheté à TRÈS BAS PRIX le fonds de commerce bien assorti de la maison

BEAUX-ARTS. Le soussigné se charge de faire des PORTRAITS d'après de bonnes Photographies.

LE BIJOU. L'Émoulin à coudre "Bijou" est la plus précieuse découverte du jour.

AVIS AUX CULTIVATEURS ET JARDINIERS. GRAINES FRAICHES ! GRAINES FRAICHES ! !

AVIS. L'Émoulin à coudre pour les Moulins à Tricoter. MADEMOISELLE ELIZA FRAISE.

TERRE à vendre. TERRE A VENDRE dans la Paroisse du Cap-Santé.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. PARTIR d'aujourd'hui, le vapeur ARTIC, fera ses voyages comme suit, jusqu'à nouvel avis.

CERCLE CANADIEN. A VENDRE. NOUS LES JEUX DU CLUB CERCLE CANADIEN, consistant en 3 tables de Billards, 1 Jeu de Bagatelle, 1 Pigeon Hole, 4 sets Boules et Quilles, Jeu d'Échecs, Jeu de Dames, Steeple Chase, etc.

Le Bazar de St. Sauveur. Le public est respectueusement informé que le Bazar qui devait avoir lieu l'autome dernier et qui a été différé à cause de l'incendie de St. Roch, est définitivement fixé au mois de SEPTEMBRE PROCHAIN.

Le "Scientific American" Pour 1871. Vingt-Sixième Année. CETTE splendide revue hebdomadaire, considérablement augmentée est une des publications les plus utiles et les plus intéressantes qu'on ait jamais publiées.

NOUVELLE BROCHURE. De l'Agriculture et du rôle des instituteurs dans l'enseignement agricole, par NORBERT THIBAUT.

MAINTENANT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE Leger Brousseau. LA BIOGRAPHIE DE M. P. A. De Gaspé, par M. L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

LE DIRECTORY DE QUEBEC ET LEVIS Pour 1871-72. Sera publié, pour la PREMIÈRE FOIS A QUÉBEC au commencement de JUIN PROCHAIN.

PRIX \$1.50, payable à la livraison. Le Directory de Québec et Lévis contiendra une liste complète des habitants des deux villes, avec une description de leurs résidences, affaires, professions, etc., etc.

Terre à vendre. TERRE A VENDRE dans la Paroisse du Cap-Santé, Village Enfant Jésus près du Pont Rouge, de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, avec maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. PARTIR d'aujourd'hui, le vapeur ARTIC, fera ses voyages comme suit, jusqu'à nouvel avis.

8.00 A. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup. 6.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'ouest.

8.20 A. M.—Train de la malle de Montréal. 4.15 P. M.—Train de la malle de la Rivière du Loup.

8.00 A. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup. 6.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'ouest.

8.00 A. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup. 6.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'ouest.

8.00 A. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup. 6.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'ouest.

8.00 A. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup. 6.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'ouest.

AYER'S Hair Vigor, Pour restaurer les cheveux gris et leur donner leur vitalité et leur couleur naturelle.



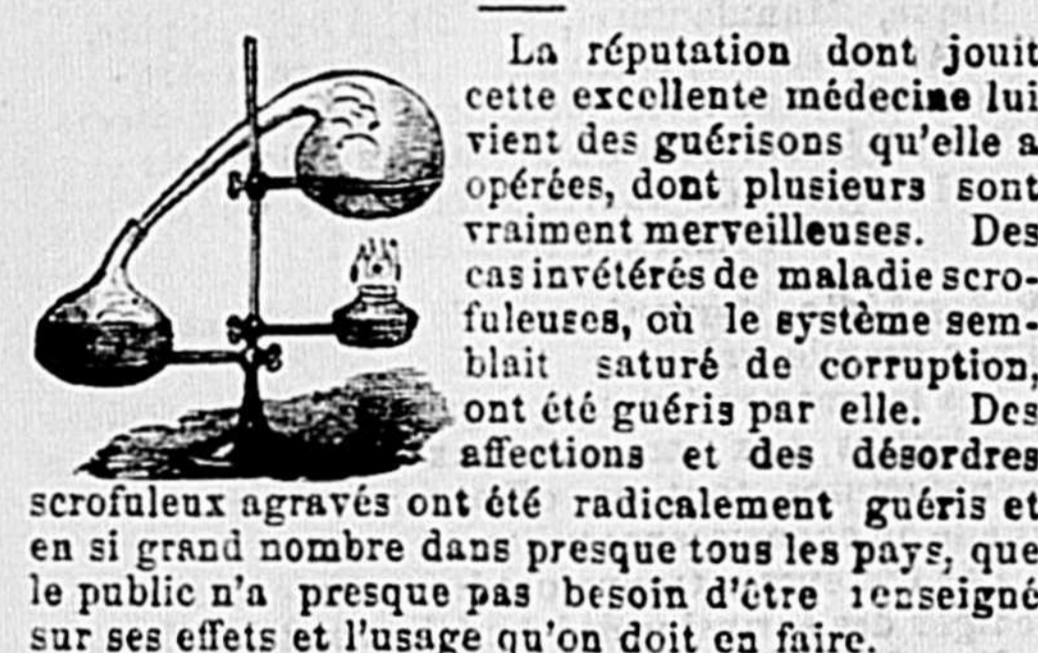
C'EST une préparation qui est à la fois agréable, salubre et efficace pour la conservation des cheveux. Les cheveux affaiblis ou gris sont bientôt remis à leur couleur primitive avec tout l'éclat et la fraîcheur du jeune âge.

rien autre chose ne peut être plus désirable. Cette préparation ne contient ni huile, ni teinture; elle ne salit pas la batiste blanche, et cependant elle tient longtemps sur les cheveux, leur donnant un riche brillant et un agréable parfum.

PRÉPARÉ PAR LE DR. J. C. AYER & Cie. CHIMISTE PRATIQUE ET ANALYTIQUE, LOWELL, MASSACHUSET.

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES. R. McLEOD, Droguiste, Agent, Québec.

Salsepareille de AYER Pour purifier le Sang.



La réputation dont jouit cette excellente médecine lui vient des guérisons qu'elle a opérées, dont plusieurs sont vraiment merveilleuses. Des cas innombrables de maladie scrofuleuse, où le système semblait saturé de corruption, ont été guéris par elle.

Cette Salsepareille guérit les maladies mercurielles bien qu'il faille un long temps pour subjuguer ces maladies obstinées pour toute autre médecine. Mais un usage continu de cette médecine guérira la maladie, notre almanac contient des directions minutieuses pour chaque cas.

PRÉPARÉES PAR DR. J. C. AYER & Cie. Lowell, Mass. Chimiste pratique et analytique.

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES. R. McLEOD, Droguiste, Agent, Québec.

Conservatoire National de Musique de Québec.

Le Directeur du Conservatoire a l'honneur d'annoncer que l'établissement est ouvert aux élèves depuis le 1er Septembre.

CONDITIONS. Leçons Particulières. Pour le Piano, le Chant, la Vocalisation, la Harpe, l'Orgue, l'Harmonie écrite, l'Harmonie appliquée au piano, la Composition, l'Accompagnement du Plain-Chant.

Leçons en Cours. Une heure de leçon collective, 2 fois par semaine \$1 par mois payable d'avance.

Pianos Lynch & Gouin, N. Y. Ces magnifiques instruments sont en vente dans le même établissement. Ils sont recommandés pour leur solidité au climat, leur richesse de ton, ainsi que par leur bon marché.

AVIS AUX PARENTS. Mères sauvez vos Enfants LES CELEBRES PASTILLES A VERS.



DE DEVINS Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS.

POUR faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées 'DEVINS.'

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR DEVINS & BOLTON, APOTHECARIERS HALL, Près le Palais de Justice, Montréal.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke R. McLeod, William Ahern, Pharmaciens. A St. Roch, chez W. E. Brunet, B. Dugal, J. J. Veldon.

LIVRES NOUVEAUX. ON pourra se procurer à la librairie de M. LÉGER BROSSÉAU, propriétaire du Courrier du Canada rue Buade, Haute-Ville, les ouvrages suivants, qui viennent de sortir des presses de M. SENECAU, Montréal.

Le Vicomte C. De Léry. SA FAMILLE

ET SUR QUELQUES AUTRES FAMILLES AVEC GRAVURES.

ILLUSTRATIONS CANADIENNES OU NOTICE SUR LA FAMILLE GUY

ET SUR QUELQUES AUTRES FAMILLES AVEC GRAVURES.

HISTOIRE DES Grandes familles Françaises du CANADA

ou aperçu sur le Chevalier BENOIST

ET QUELQUES FAMILLES CONTEMPORAINES. Ouvrage illustré contenant plus de 600 pages.

D'IBERVILLE OU LE Jean Bart Canadien

ET LA BAIE D'HUDSON

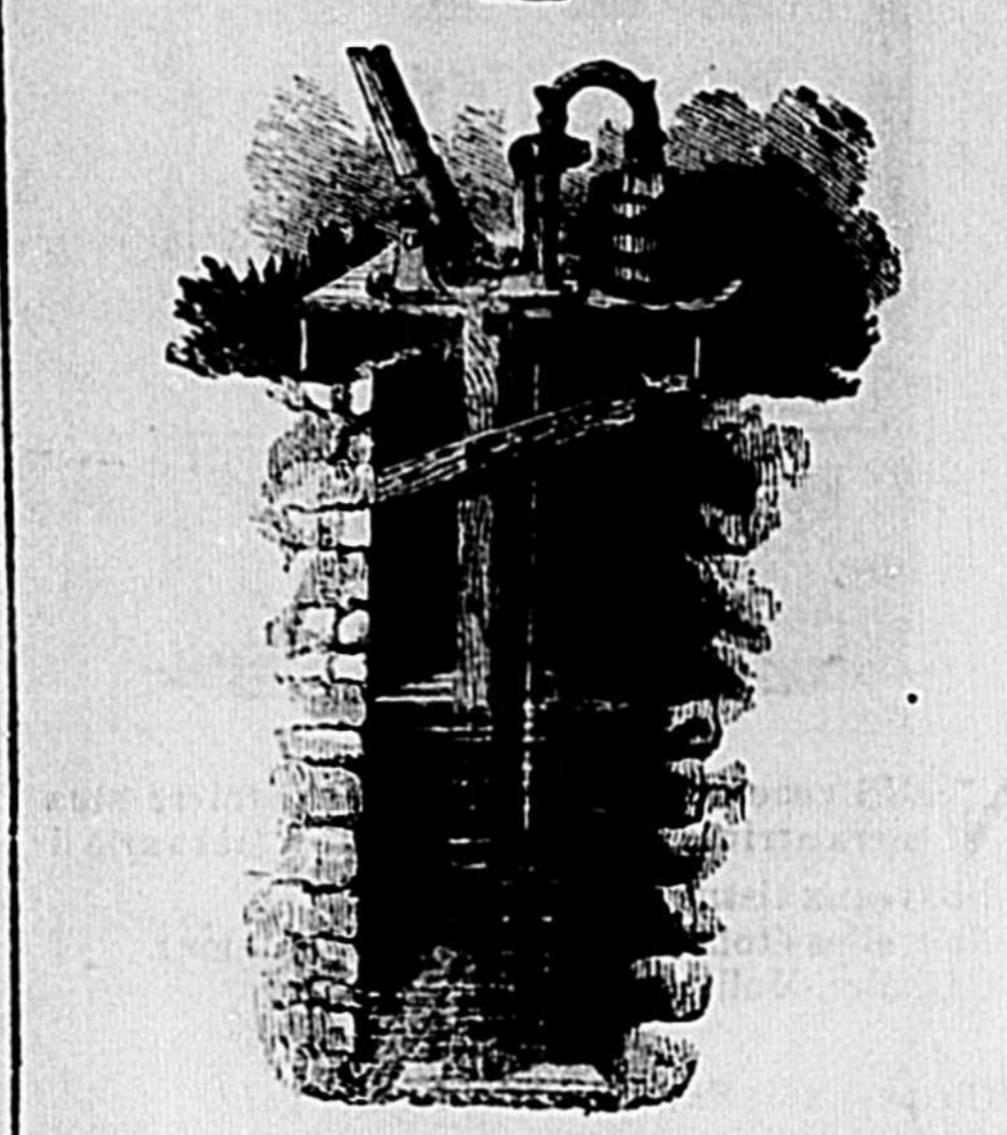
PRECIS HISTORIQUE OU ABRÉGÉ DE L'histoire du Canada,

Avec aperçu sur les principaux personnages du PAYS.

Ceux qui désirent se procurer les volumes susdits n'ont qu'à s'adresser à LÉGER BROSSÉAU,

Qui est chargé de recevoir des commandes à ce sujet. Québec Janvier 1871.

LA POMPE Submergée à double force, ne gélant pas:— La plus simple et la plus puissante que l'on connaisse.



Elle est reconnue la moins chère, la plus efficace, la plus durable et la plus commode de toutes les pompes.

NON seulement pour l'usage des familles, mais aussi pour les Jardins, les Manufactures, les Brasseries, les Distilleries, les Vaisseaux, etc. Outre les avantages cités plus haut sur les pompes ordinaires, cette pompe est particulièrement recommandée par les compagnies d'Assurances à cause de son efficacité à éteindre le feu.

MOSSIÈRE.—Je suis très heureux de recommander la pompe submergée. On s'en est servi pendant tout l'hiver et elle fonctionnait dans les jours les plus froids comme pendant l'été.

Je suis monsieur, Votre humble serviteur, M. D. ASHÉ, Commandant, de la Marine Royale.

CLOTURE PORTATIVE Et s'ajustant d'elle-même de LAMBKIN.

Patentée le 10 août 1868.

CETTE sorte de Cloture coûte peu, et elle est entretenue et réparée à peu de frais. Elle s'ajuste facilement et avec promptitude; pour la déplacer et la transporter, il n'est de même; et une fois qu'elle est placée, cette cloture est d'une solidité et d'une fermeté très grandes.

On peut voir un Modèle et on peut acquérir le droit de construire ce genre de cloture, en s'adressant à LÉGER BROSSÉAU, 7, Rue Buade, Québec. Québec, 1er Juillet 1870.

CELEBRES SAVONS DE MORSTATT

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU 'COURRIER DU CANADA.'

LES SAVONS nouveaux suivants, venant de la célèbre manufacture de MORSTATT.

SAVON de fleur de riz d'un parfum exquis.

SAVON de soufre recommandé par les médecins les plus éminents.

SAVON camphré, pour les gercures des mains.

SAVON de mie

SAVON de glycérine, reconnu pour des effets hygiéniques sur la peau.

SAVON brun dit Windsor Castle.

SAVON économique, pour faire disparaître les tâches et rugosités de la peau.

SAVON d'alumine, l'agent le plus énergique et en même temps le moins dangereux pour laver la peau.

SAVON de Pierre-ponce que les dames devraient toujours avoir sur leurs tables de toilette.

SAVON d'Amandes

SAVON Alliance.

SAVON Lis de la Vallée.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!! On exécute à l'imprimerie DU 'COURRIER DU CANADA.'

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

AVOCATS, GREFFIERS, NOTAIRES.

FACTUMS, ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABÉTIQUES.

BLANCS DE COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES.

CARTES DE VISITES D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES, AFFICHES.

LIVRES, BROCHURES.

La variété et le grand nombre de caractères typographiques de l'usage que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, de même, que nos presses mues par la vapeur nous mettent en état de livrer les ouvrages sous le plus court délai.

Québec, 23 Novembre 1870.

ALKABASAR Arrivé Enfin. C'EST un Tonic Turc est un des plus délectables et des plus salutaires remèdes qui aient été mis à l'approbation publique sur ce continent, et il se recommande de lui-même à l'encouragement pour les raisons suivantes:

C'est un remède qui a été fait par un des plus éminents pourvoyeurs de la Cour Ottomane. Il chasse la mélancolie.

C'est un tonique doux et qui donne de la vigueur et un stimulant des plus efficaces et en même temps il rend la respiration douce et agréable.

Il stimule l'appétit et on le prend avant les repas. Il facilite la digestion et on le prend après les repas.

Il neutralise les penchants à l'usage des liqueurs épicurées.

Il rend l'esprit brillant et parfaitement clair. Si on le prend habituellement, il donne de la vitalité et de l'énergie à tous les organes du corps.

Par l'usage de ce remède un homme de 70 ans, reprendra autant de vigueur que s'il était à l'âge de 30 ans et il est fortement recommandé aux personnes de constitution délicate.

C'est le remède favori des Dames de l'Orient principalement.

Ainsi donc, assurez vous la santé, la longévité et l'énergie vitale par l'usage du TONIQUE TURC ALKABASAR

Tenu en dépôt chez les principaux Droguistes et Épiceries de la puissance. Pour les Prescriptions voir les étiquettes sur les bouteilles.

A vendre par J. W. McLEOD, Pharmacien-Droguiste, Partie St. Jean, Québec. Québec, 29 Août 1870.

Aux Laitiers! Bol à lait perfectionné de Spencer.

C'EST une amélioration sur toutes les autres méthodes de mettre le lait de crème à recueillir la plus grande quantité de crème et de le conserver jusqu'au temps de l'écrémage. On peut l'employer dans tous les climats.

1. Il est fait de toutes dimensions désirables pour une seule traite à la fois.

2. Il sauve les trois-quarts de la crème qui s'attache aux bols.

3. Il épargne les trois quarts de l'ouvrage pour couler et placer le lait.

4. Il sauve les trois quarts du travail pour l'écrémage et le lavage des bols.

5. Il enlève la chaleur animale du lait aussitôt qu'il est coulé et tient la température pour la crème à 67 degrés, empêchant aussi le lait de sécher jusqu'à ce que toute la crème soit sortie et donne une bonne crème épaisse pendant les chaleurs.

Ces résultats ne sont pas fondés sur la théorie, mais sont les résultats des témoignages actuels donnés par les laitiers pratiques et les acheteurs de beurre.

Ce réfrigérant a remporté les premiers prix dans l'exhibition d'État et toutes les exhibitions de comté où il a été exhibé.

Références. Nous en référons à toutes les personnes qui ont employé ces bols. Parmi tous les certificats reçus nous donnerons le suivant: J. B. Greenman, de Cortland, N. Y., dit qu'il a employé ces BOLS pendant la saison de 1869, dans une Laiterie de 22 vaches et les a comparés avec les petits bols; et du même poids de lait, placés l'un à côté de l'autre, il a fait trois livres de beurre de plus de la crème prise dans ce bol que dans les autres petits rases à lait et avec le même résultat après des essais multipliés, et il ajoute qu'un Beurrier ne peut se servir de petits bols à lait, quand même il les aurait pour rien.

Nous avons acheté la laiterie mentionnée plus haut et nous avons trouvé que c'est une des laiteries dont le produit est le plus uniforme, parmi celles que nous avons eues. Nous sommes heureux de constater que ce réfrigérant, pour obtenir la crème, est une amélioration décisive et un grand progrès sur l'ancienne méthode.

YVES & SCHERMERHORN. Ce bol est offert en vente d'après ses avantages. S'adresser à ARTHUR HOLMES, Cortland, N. Y. Ou à LÉGER BROSSÉAU, Agent, Québec. Québec, 19 sept. 1870.

Vins. A VENDRE EN GROS. Tierces } VIN DE COLLI INGHAM. Quartes } Octaves } L. P. INGHAM. Quartes—Vin de Port Marsala. Quartes—Vin de Sherry Vallée.

Les personnes qui ne connaissent pas les vins ci-dessus mentionnés, sont informées qu'ils ont été examinés scientifiquement par des personnes compétentes et certifiés purs.

Ils sont aussi recommandés par les autorités ecclésiastiques et vendus pour l'usage de l'Armée. A vendre par LÉGER BROSSÉAU, Québec, 24 Novembre 1869.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. Prix de l'Abonnement: (Invariablement d'avance.)

CANADA:—Un an... \$4.00 do Six mois... 2.00 do Trois mois... 1.20

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NOUVELLE-BROSSÉ, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, do Trois mois... 3.00

FRANCE:—Un an... 60 francs do Six mois... 25 " do Trois mois... 15 "

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous... \$00.50c. Pour chaque insertion subséquente... 00.12c.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Léger Brousseau, Éditeur Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.